

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 87400008.6

(51) Int. Cl.³: **A 63 F 9/20**
A 63 H 33/08

(22) Date de dépôt: 06.01.87

(30) Priorité: 06.01.86 FR 8600077

(43) Date de publication de la demande:
02.09.87 Bulletin 87/36

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB LI LU

(71) Demandeur: Noury, Roger
19, Avenue Foch
F-94300 Vincennes(FR)

(72) Inventeur: Noury, Roger
19, Avenue Foch
F-94300 Vincennes(FR)

(74) Mandataire: Rodhain, Claude et al,
Cabinet Claude Rodhain 30, rue la Boétie
F-75008 Paris(FR)

(54) Dispositif d'assemblage notamment pour éléments de construction.

(57) L'invention concerne un dispositif d'assemblage notamment pour éléments de construction tels que ceux utilisés dans les jeux de société par exemple ceux utilisant des jetons (1, 9, 10 11, 12) dont chacun porte plusieurs références identiques ou différentes, susceptibles d'être appariés à d'autres jetons similaires et complémentaires.

Le dispositif est caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de modules (1, 9, 10, 11, 12) susceptibles d'être accouplés sélectivement les uns aux autres pour former des ensembles à deux, trois ou quatre branches, les modules comprenant des moyens d'assemblage amovibles complémentaires (2 3, 4, 7, 8) pour la construction desdits ensembles.

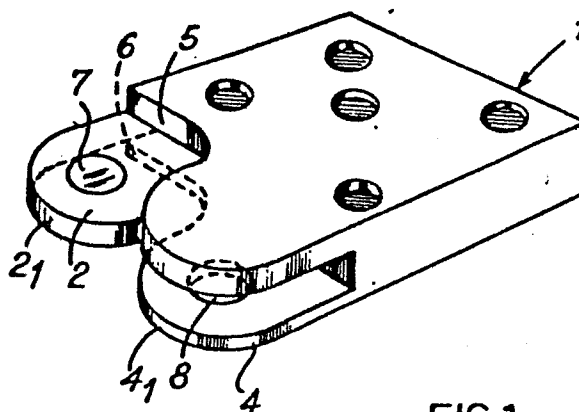


FIG.1

"Dispositif d'assemblage notamment pour éléments de construction".

L'invention concerne un dispositif d'assemblage notamment pour éléments de construction tels que par exemple des
5 éléments de jeux de société en particulier, mais non exclusivement, les dominos, c'est-à-dire, comprenant des jetons portant des signes distinctifs susceptibles d'être appariés avec ceux portés par d'autres jetons complémentaires à deux, trois ou quatre branches.

On connaît déjà de tels jetons et l'in-
10 vention se différencie de la variante de réalisation, faisant l'objet de la demande de brevet française 85 12 385 du 14 Août 1985 (appartenant au déposant), qui se réfère notamment à des jetons formés d'un noeud central susceptible de recevoir deux, trois ou qua-
15 tre branches pour former des ensembles différents, construits sélectivement, en fonction de la convention arrêtée par les joueurs.

L'invention a pour but de simplifier encore la fabrication des ensembles multibranches, en sup-
20 primant le noeud central qui servait jusqu'alors de pièces d'accouplement pour les pions ou branches du jeton proprement dit.

L'invention concerne donc un dispositif d'assemblage notamment pour jeu de société fonctionnant à partir de jetons
25 portant des signes distinctifs susceptibles d'être appariés avec ceux portés par d'autres jetons similaires et complémentaires, ce jeu étant caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de modules, susceptibles d'être accouplés sélectivement les uns aux autres pour
30 former des ensembles à deux, trois ou quatre branches, les modules comprenant des moyens complémentaires d'assemblage amovible pour la construction desdits ensembles. Ainsi, le noeud central antérieurement utilisé est supprimé et les modules comportent en
35 eux-même les moyens de s'accoupler les uns aux autres selon des positions angulaires différentes, les moyens d'assemblage comprenant à la fois des organes de

rotation et de verrouillage.

De façon plus détaillée chaque module comprend à son extrémité d'accouplement, d'une part une languette à bord arrondi, dont l'épaisseur est moindre que celle du module, ladite languette comportant un téton en légère saillie sur une de ses faces, d'autre part, une paire d'oreilles dont l'une au moins est élastique et perforée pour recevoir, par accouplement alterné, le téton de la languette d'un autre module complémentaire.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description ci-après et des dessins annexés dans lesquels :

- la Fig. 1 est une vue en perspective d'un module,
- la Fig. 2 est une vue en élévation de deux modules accouplés,
- la Fig. 3 est une vue en élévation d'un jeton à trois branches formé par l'accouplement de trois modules,
- la Fig. 4 est une vue en élévation d'un jeton à quatre branches;
- la Fig. 5 est une coupe longitudinale selon la ligne A-A de la figure 2.
- les figures 6 et 7 illustrent en perspective des éléments de construction tridimensionnels.

Le but essentiel de l'invention réside dans un nouveau dispositif d'assemblage d'élément de construction, par exemple pour des dominos, ce dispositif élargissant et développant les formules de jeux, puisque, contrairement aux jetons usuels de type monobloc, ceux objet de l'invention sont formés de modules, pouvant être accouplés, pour constituer au choix des jetons à deux, trois ou quatre branches.

Pour des raisons de simplification de fabrication, chaque module est constitué, comme illustré en figure 1, d'un élément de forme sensiblement carrée, de faible épaisseur, dont l'extrémité

d'accouplement comporte d'une part, une languette en saillie 2 et d'autre part, une paire d'oreilles 3 et 4, contiguë à la languette, et ayant sensiblement la même forme.

5 La languette 2 prolonge le corps de la pièce 1 et présente un bord arrondi 2_1 , sensiblement semi-circulaire, de même forme que le bord arrondi 3_1 et 4_1 des deux oreilles 3 et 4 qui sont symétriques. L'épaisseur de la languette 2 est inférieure à celle du corps de l'élément 1, ce qui définit deux décrochements 5 et 6, dont la hauteur correspond précisément à l'épaisseur d'une paire d'oreilles 3 et 4 d'un module complémentaire. L'une des faces de la languette 2, de préférence celle tournée vers l'oreille 3, comporte un téton en saillie 7 destiné à venir s'encliqueter dans l'orifice 8 traversant l'oreille 3 d'un module contiguë.

10 Les deux oreilles 3 et 4 d'un module sont d'une épaisseur différente, l'oreille 3 étant relativement fine pour pouvoir se déformer élastiquement afin de permettre l'encliquetage du téton 7 dans l'orifice 8. Au contraire l'oreille 4 est d'une épaisseur sensiblement plus importante (environ le double) pour être rigide.

15 Ainsi chaque module comporte un système d'accouplement amovible, (du type tenon et mortaise), permettant un assemblage de deux modules 1, en position alternée, comme visible en figure 2. Le détail d'un tel accouplement est particulièrement visible en figure 5 où l'on observe que le téton 7 de l'élément 1_1 est verrouillé dans l'orifice 8 de l'élément 1, la languette 2_1 étant venue se loger entre les deux oreilles 3_2 , 4_2 de cet élément 1 et vice versa, c'est-à-dire que la languette 2 de l'élément 1 c'est quant à elle verrouillée dans les oreilles 3 et 4 du dit élément 1. Cet assemblage est rendu possible par

le fait que chaque élément comporte à la fois un téton de verrouillage et un orifice pour recevoir le téton de l'autre module contigu.

Ce mode d'accouplement présente le grand avantage d'être non seulement amovible mais également rotatif puisque chaque téton 7 peut librement pivoter dans l'ouverture circulaire 8 de l'autre module auquel il est accouplé. Ainsi les tétons 7 servent non seulement de verrous, mais également d'axes de rotation lorsque l'on veut orienter les modules dans des positions angulaires différentes. Par ailleurs, la forme curviligne des décrochements 5 et 6 des languettes 2 est complémentaire de la forme arrondie des oreilles 3 et 4, ce qui autorise la rotation sur 90° d'un module par rapport à un autre. On observe en effet sur la figure 3, si l'on prend en référence le module 9 que, dans un cas, le module 10 forme un angle de 120° par rapport à la direction du module 9, tandis que dans l'autre cas, (figure 4) le module 10 occupe une position perpendiculaire à ce module 9. Ainsi on peut construire des dominos à deux, trois ou quatre branches par simple déplacement angulaire des modules les uns par rapport aux autres, ces déplacements étant autorisés par la forme arrondie des pattes et oreilles et par la forme curviligne des décrochements 5 et 6 des languettes.

L'accouplement s'effectue par simple encliquetage dû à l'élasticité des oreilles 3, le déverrouillage et le désaccouplement étant réalisé par dégagement d'une des languettes puis pivotement d'un module par rapport à l'autre.

Les modules peuvent comporter sur au moins l'une de leur face des signes distinctifs tels que des couleurs, des lettres, des chiffres, des figures, des syllabes, des mots, des phrases, des parties de phrases ou encore des objets usuels

destinés à conférer aux dominos un caractère culturel ou pédagogique. On peut utiliser le jeu à deux ou plusieurs joueurs qui décideront, conventionnellement, avant le début de la partie, le type de jetons qui sera
5 utilisé au cours du jeu, à deux, trois ou quatre branches.

Les jetons selon l'invention présentent l'avantage d'être d'une fabrication relativement simple puisqu'ils peuvent être obtenus en matière plastique
10 moulée et qu'ils ne font appel à aucune pièce d'accouplement extérieur, autre que les modules.

Selon une variante de réalisation, (figures 6 et 7), le dispositif d'assemblage peut être appliqué à tout élément de construction en général, plan ou tri-
15 dimensionnel. Pour ce faire chaque module 11 peut comporter à chacune de ses extrémités 11_1 , 11_2 des organes d'assemblage tels que ceux décrits ci-dessus, simple ou multiple. En outre, les modules 12 peuvent être pliés, coudés, cintrés ou en forme d'équerre, selon leurs destinations et
20 applications industrielles ou artistiques.

REVENDEICATIONS

1°. Dispositif d'assemblage notamment pour éléments de construction tels que les éléments de jeux de société fonctionnant à partir de jetons portant des signes distinctifs susceptibles d'être appariés avec ceux portés par d'autres jetons similaires et complémentaires, dispositif caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de modules (1) susceptibles d'être accouplés sélectivement les uns aux autres pour former des ensembles à deux, trois ou quatre branches, les modules comprenant des moyens d'assemblage amovibles et complémentaires (2,3,4,7,8) pour la construction desdits ensembles.

2°. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'assemblage comprennent des organes de rotation et de verrouillage (7,8) permettant un positionnement angulaire différent des modules (1) selon que les ensembles réalisés sont à deux, trois ou quatre branches.

3°. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque module (1) comprend à aux moins une de ses extrémités d'accouplement d'une part, une languette (2) à bord arrondi (2₁), dont l'épaisseur est moindre que celle du module, la-dite languette comportant un téton (7) en légère saillie sur l'une de ses faces, d'autre part une paire d'oreilles (3,4) dont au moins l'une (3) est élastiquement déformable et présente un orifice circulaire (8) pour recevoir, par accouplement alterné, le téton de la languette d'un autre module complémentaire.

4°. Dispositif selon l'une quelconque des revendications de 1 à 3, caractérisé en ce que la languette (2) de chaque module (1) présente deux décrochements (5,6) avec les deux faces de la pièce (1), lesdits décrochements étant de forme curviligne et correspondant sensiblement à la forme semi-circulaire des

bords arrondis (3₁, 4₁) des oreilles (3, 4).

5° Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le téton (7) est en saillie sur la face de la languette (2) tournée vers l'oreille, élastiquement déformable.

6° Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les languettes (2) sont tour à tour organes de rotation et moyens de verrouillage des modules entre eux.

7° Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les modules (11) comportent à chacune de leurs extrémités des moyens d'assemblage amovibles et complémentaires (2, 3, 4, 7, 8).

8° Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que les modules (12) sont pliés, coudés ou cintrés.

9° Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les moyens d'assemblage prévus à chacune des extrémités des modules sont multiples.

10° Dispositif selon l'une quelconque des revendications de 1 à 9, caractérisé en ce que les modules (1) sont en matière plastique moulé.

11° Dispositif selon l'une quelconque des revendications de 1 à 6, caractérisé en ce que chaque module comporte comme signes distinctifs des chiffres, lettres, couleurs, sigles, figures, syllabes, mots, phrases, (en relief ou en creux) ou des objets, ces signes distinctifs étant destinés à être appariés avec des signes identiques portés par l'une quelconque des branches des autres jetons complémentaires.

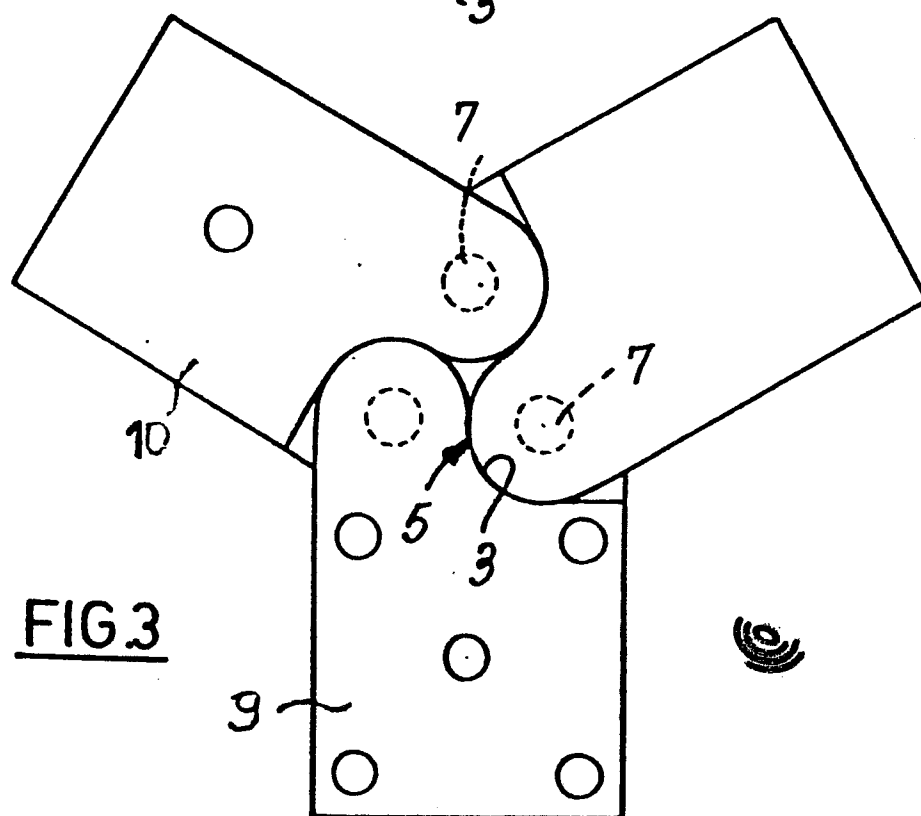
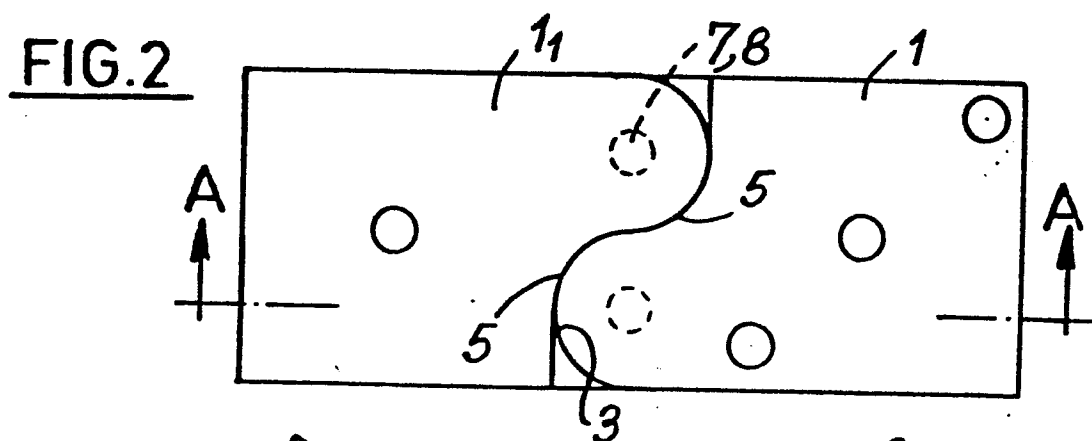
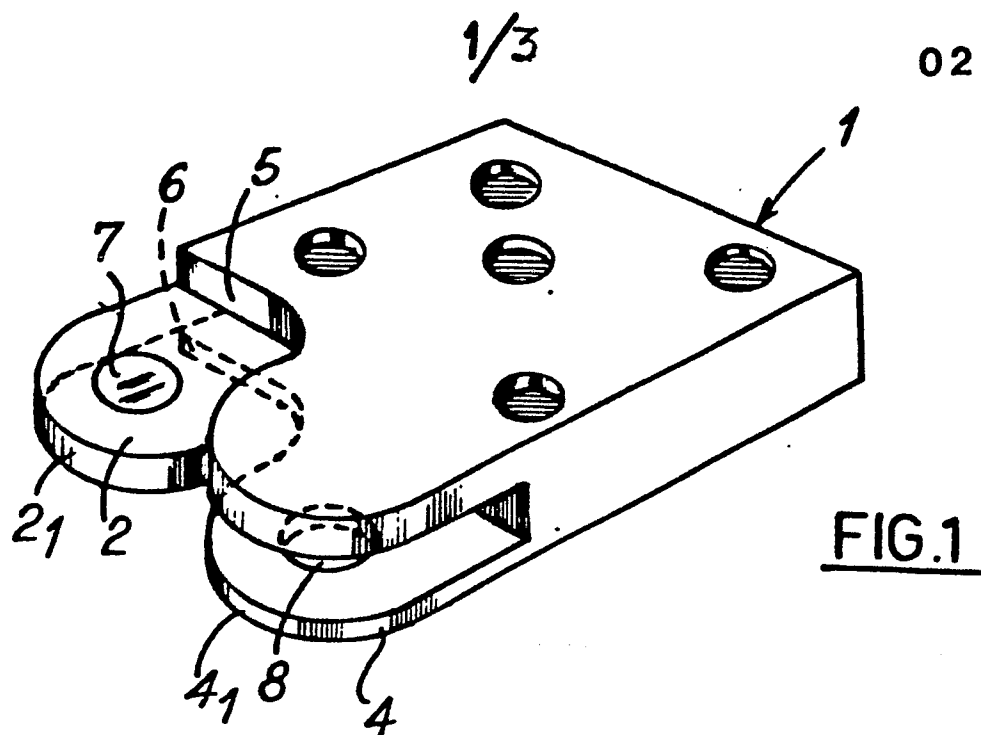


FIG. 4

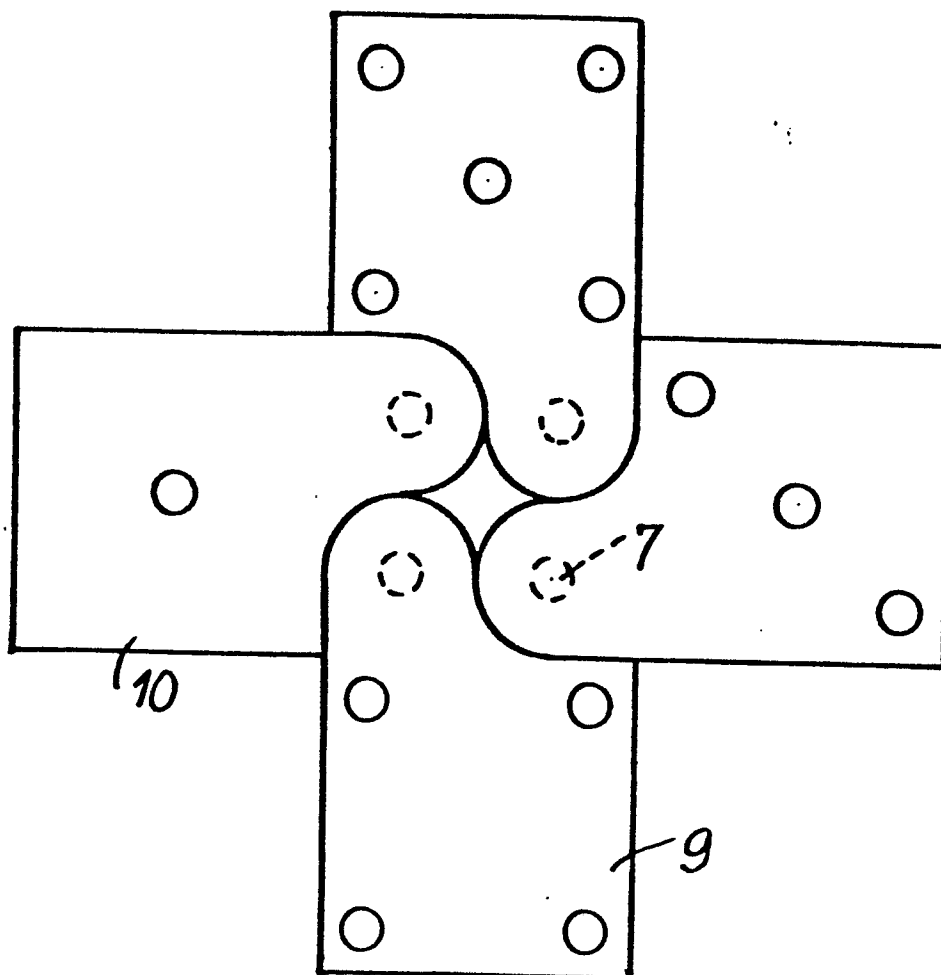


FIG. 5

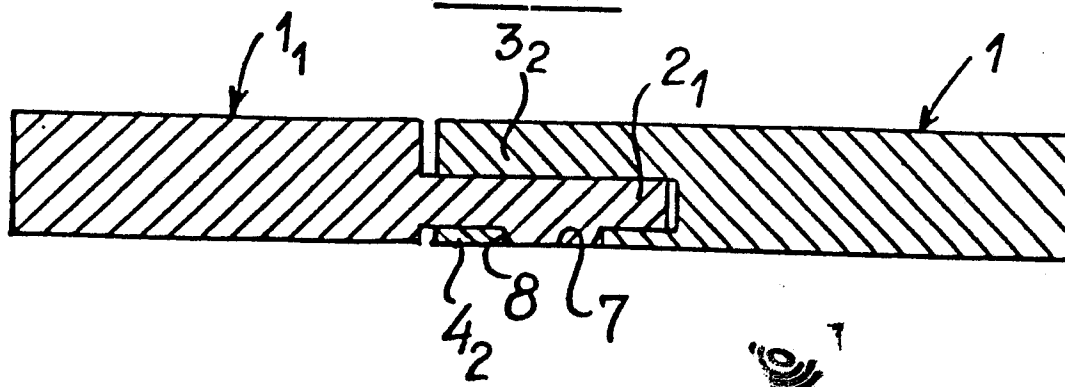


FIG. 6

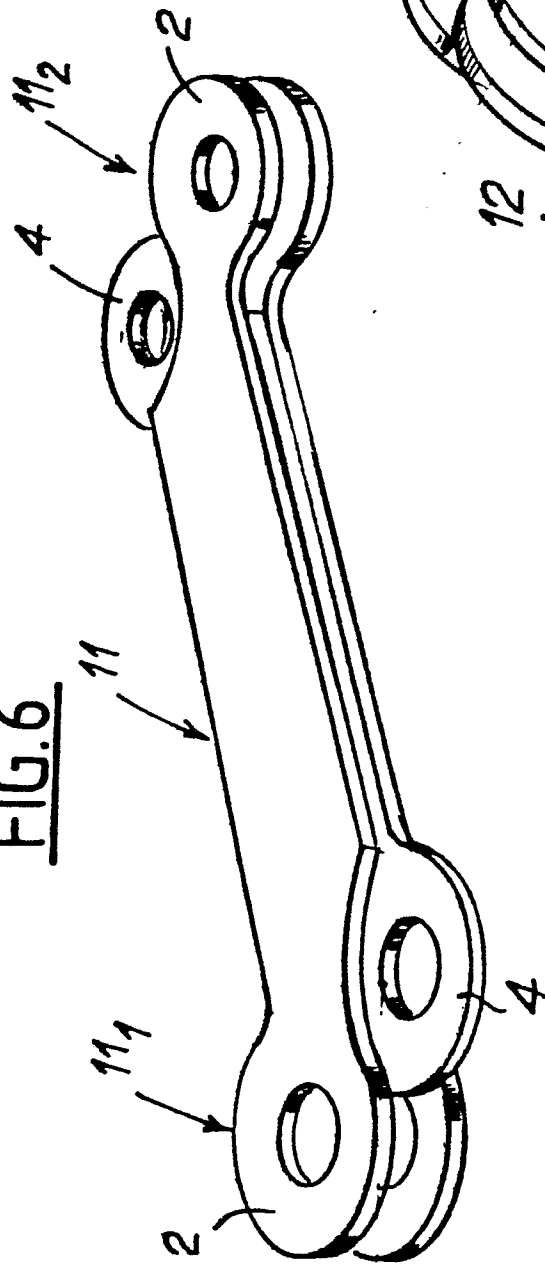
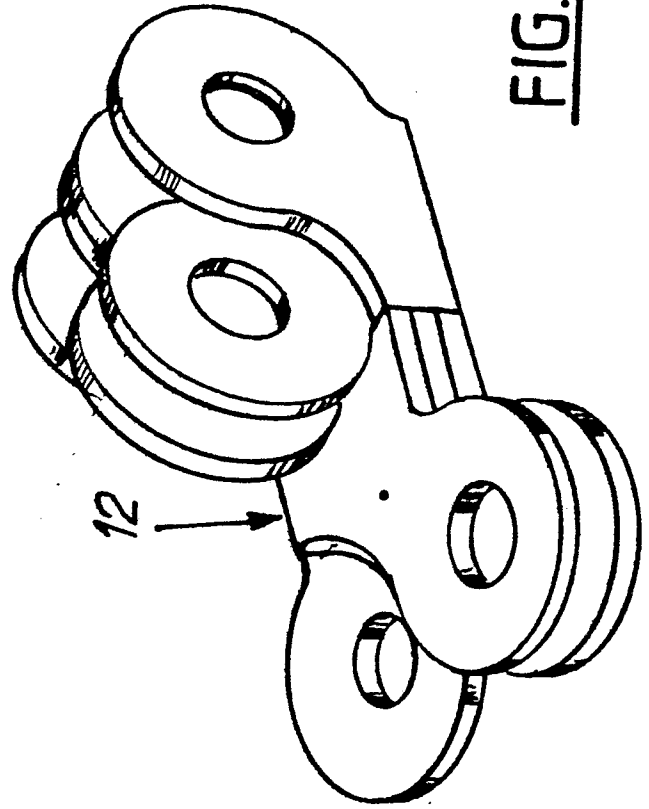


FIG. 7





EP 87 40 0008

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	FR-A-2 541 127 (BERTHE) * Figure 3; page 1, lignes 5,6,16-21 *		A 63 F 9/20 A 63 H 33/08
A	FR-A-2 534 484 (BERSANI) * Figures 1-4,12; page 4, lignes 6-31; page 11, ligne 26 - page 12, ligne 21 *		
A	FR-A-2 100 307 (NEW-INVENT S.A.) * Figures 11,12; page 8, lignes 4-19 *		
A	FR-A-2 425 875 (MANGOLINI) * Figure 5; page 1, lignes 8-10,23-26 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 63 F A 63 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-05-1987	Examineur SEDY, R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

